

ACCORD COLLECTIF
PORTANT SUR LE NOMBRE ET LA COMPOSITION DES COLLEGES
EN VUE DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2023
DE L'UES CAPGEMINI

Entre :

Les sociétés de l'Unité Economique et Sociale (« UES ») Capgemini, représentées par Monsieur Pierre-Alain COGET, en sa qualité de Directeur des Affaires sociales, dûment habilité,

d'une part,

Et

Les délégations suivantes :

- La Fédération Communication, Conseil, Culture (CFDT),
- Le syndicat SNEPSSI (CFE-CGC),
- Le syndicat SICSTI (CFTC),
- Le syndicat national CGT Capgemini,
- Le syndicat Lien-UNSA,

d'autre part,

ci-après collectivement dénommées « les Parties »,

il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans la perspective des prochaines élections professionnelles de l'UES Capgemini prévues en fin d'année 2023, la Direction a invité les organisations syndicales représentatives à négocier le présent accord sur le nombre et la composition des collèges électoraux.

ARTICLE 1 **NOMBRE ET COMPOSITION DES COLLEGES POUR LES ELECTIONS DES MEMBRES DES COMITES SOCIAUX ET ECONOMIQUES D'ETABLISSEMENT (« CSEE ») DE L'UES CAPGEMINI**

Les Parties conviennent d'instituer deux collèges définis comme suit :

- Collège Non Cadre : ETAM (Employés, Techniciens, Agents de maîtrise) du coefficient Syntec 200 à 500 inclus
- Collège Cadre : Ingénieurs et Cadres

ARTICLE 2 **DUREE, DEPOT ET PUBLICITE DE L'ACCORD**

Le présent accord est conclu pour les prochaines élections professionnelles des membres des Comités Economiques et Sociaux d'Etablissement prévues en fin d'année 2023.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, le présent accord sera déposé sur la plateforme de téléprocédure du ministère du Travail.

Un exemplaire du présent accord sera également déposé :

- au secrétariat-greffe du Conseil des Prud'hommes de Boulogne-Billancourt ;
- auprès de l'Observatoire Paritaire de la Négociation Collective qui a pour mission de réaliser un bilan annuel des accords d'entreprise ou d'établissement relevant du champ d'application de la CCN des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs conseils et sociétés de conseil du 15 décembre 1987.

Le personnel de l'Unité Economique et Sociale sera informé de ces mesures par voie d'affichage simultanément à la signature du protocole d'accord préélectoral.

 Six blue square boxes, each containing a handwritten signature and the letters "DS" in the top left corner. The signatures are: AM, EBI, FB, LD, PRC, and N.

Fait à Issy-les-Moulineaux, le 10 mai 2023

Signé par voie électronique via DocuSign

Pour les sociétés de l'UES Capgemini

DocuSigned by:
Pierre-Allain COGET
D58EC162ADBB440...

Pour la CFDT (Fédération Communication, Conseil, Culture)

DocuSigned by:
Boloré Frédéric
5365E9EE6248431...

Pour la CFE-CGC (SNEPSSI)

DocuSigned by:
Abba MOKHTARI
0E496910AECC4B6...

Pour la CFTC (SICSTI)

DocuSigned by:
Louis DUVAUX
436CE0F1ED83460...

Pour la CGT Capgemini

DocuSigned by:
Emmanuel BIANCHI
2A26C3A8C41044A...

Pour Lien-UNSA

DocuSigned by:
Joffrey Legrand
77F31CA8E1C443E...